



SUIVI DES AIDES VERSÉES AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

Données pour le département : "Hautes-Pyrénées"



FONDS DE SOLIDARITÉ

PANC PRINCIPAL ANCIONAL PRINCIPAL ANCIONAL PRINCIPAL ANCIONAL PRINCIPAL ANCIONAL PRINCIPAL PRINC

Données au 06/12/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Depuis le début de la crise sanitaire de la COVID-19, l'État et les Régions ont mis en place un fonds de solidarité pour prévenir la cessation d'activité des petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, particulièrement touchés par les conséquences économiques de la COVID-19. Le décret n°2020-1328 du 2 novembre 2020 précise les modalités de l'aide dans le cadre du reconfinement.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 9 095 041 001 euros

Nombre d'aides : 5 565 747

Nombre d'entreprises : 1 803 842

Niveau Régional : Occitanie

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 868 673 381 euros

Nombre d'aides: 555 339

Nombre d'entreprises : 191 111

Niveau Départemental : Hautes-Pyrénées

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 38 201 769 euros

Nombre d'aides: 23 068

Nombre d'entreprises : 7 591



PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT



Données au 20/11/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement met en oeuvre un dispositif exceptionnel de garanties permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises, à hauteur de 300 milliards d'euros.

Les entreprises peuvent désormais contracter un prêt jusqu'au 30 juin 2021 au lieu du 31 décembre 2020. Les données utilisées proviennent de la DG Trésor et sont disponibles en open data sur data gouv.fr

Niveau National





Montant total: 125 263 589 582 euros

Nombre de prêts : 616 955

Niveau Régional : Occitanie





Montant total: 8 557 648 031 euros

Nombre de prêts : 61 112

Niveau Départemental : Hautes-Pyrénées

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 229 887 685 euros

Nombre de prêts : 2 013



REPORTS D'ÉCHÉANCES FISCALES



Données au 26/11/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement a annoncé le report des principales échéances fiscales des professionnels afin de tenir compte de leurs difficultés liées à la crise sanitaire de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 3 110 451 941 euros

Nombre de reports : 78 640

Niveau Régional : Occitanie





Montant total: 174 253 930 euros

Nombre de reports : 5 789

Niveau Départemental : Hautes-Pyrénées

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 6 443 329 euros

Nombre de reports : 293



AIDES AUX ARTISANS, COMMERÇANTS



Données au 30/09/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) met en place une aide financière exceptionnelle à destination de tous les commerçants et les artisans qui sont en activité au 15 mars 2020 et ont été immatriculés avant le 1er janvier 2019.

<u>Les données utilisées proviennent de l'URSSAF et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr</u>

Niveau National





Montant total: 971 888 425 euros

Nombre d'aides : 1 188 713

Niveau Régional : Occitanie





Montant total: 99 699 360 euros

Nombre d'aides: 127 605

Niveau Départemental : Hautes-Pyrénées

Top 10 des aides CPSTI ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 4 273 856 euros

Nombre d'aides : 5 257



ACTIVITÉ PARTIELLE



Données au 24/11/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr



L'activité partielle permet à l'employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés. L'activité partielle s'adresse à tous les salariés qui subissent une baisse de rémunération imputable soit à une réduction de l'horaire de travail pratiqué dans l'établissement ou partie de l'établissement en deçà de la durée légale de travail, soit à une fermeture temporaire de tout ou partie de l'établissement.

Les données utilisées proviennent de la DARES

Niveau National



Niveau Régional : Occitanie

